



Décision n° 2023-16

Date : 11/12 / 2023

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT
TECH-ALBÈRES**

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTIONS

**Animation de la stratégie locale de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques
du territoire Tech-Albères - année 2024**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu les statuts et le tableau des effectifs de la structure;

Vu le 11ème Programme de l'Agence de l'Eau RMC et notamment les modalités d'aide financière à l'animation;

Vu la délibération n°2023/22 réf 04/12-05 du 04/12/2023 actualisant les délégations du comité syndical au Président;

Considérant que, comme chaque année, il convient de procéder à la demande de subventions pour les différentes missions constitutives de l'animation de la stratégie territoriale de gestion de l'Eau et des milieux aquatiques pour le bassin versant Tech-Albères 2024

Considérant que les montants des différentes missions et leurs taux de financement prévisionnels s'établissent comme suit:

► **Animation gestion quantitative:**

96 164 x 70% = 67 315€

► **Animation Milieux - Gestion concertée**

127 434 x 50% = 63 717€

► **Animation PPRE et EEE**

32 071 x 30% = 9 621€

► **Animation SAGE**

32 482 x 50% = 16 241€

DECIDE

Article 1: De solliciter, au titre de ses délégations, les subventions présentées ci-dessus auprès de l'Agence de l'Eau RMC pour la mise en œuvre en 2024 des missions d'animation de la stratégie territoriale de gestion de l'eau et des milieux aquatiques Tech-Albères;

Article 2: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,

Le Président

Alexandre PUIGNAU

Maire de Lascazères

